



---

## 71<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale 6<sup>e</sup> commission

Point 75 de l'ordre du jour

### **Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies**

Criminal accountability of United Nations officials and experts on mission

New York, le 7 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son Rapport sur la Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies et salue son engagement dans la lutte contre l'impunité à tous les niveaux.

Nous tenons d'abord à rendre hommage aux milliers de personnes qui, chaque jour, remplissent leur mandat au service des Nations Unies de manière impeccable, faisant preuve d'un grand professionnalisme et d'un engagement sans faille. C'est pour préserver la qualité et l'intégrité de leur travail que nous devons nous assurer que ceux qui commettent des crimes soient poursuivis et que nous devons mener une action résolue pour éviter que de tels crimes ne se répètent.

Monsieur le Président,

Pour la première fois cette année, le rapport du Secrétaire général comporte une annexe sur les informations reçues des Etats au sujet des allégations de crimes qui leur ont été renvoyées depuis 2007. Ce document met en évidence le faible taux de réponse des Etats concernés [*puisque sur les 89 cas qui ont été renvoyés aux Etats, des renseignements n'ont été donnés que dans 16 cas*], les renseignements donnés se limitant en outre le plus souvent à rapporter qu'une enquête avait été ouverte. Cette annexe montre également que le nombre de crimes commis par le personnel de l'ONU semble être en augmentation depuis 2007.

Cela étant, ces données ne reflètent pas le nombre total de crimes commis par le personnel de l'ONU, puisqu'elles ne concernent que les affaires qui ont été transmises à l'Etat de nationalité du suspect, mais pas celles qui auraient éventuellement été transmises à l'Etat hôte ou à d'autres Etats, ni celles que le Secrétariat n'aurait pas jugé nécessaire de déférer. De plus, il est probable que ce nombre ne reflète pas les statistiques des fonds et programmes.

Cela nous amène au constat suivant : l'information sur le traitement de ces cas au sein du système des Nations Unies est fragmentée et lacunaire, il y a un manque de coordination entre les différentes entités impliquées et la collaboration des Etats membres est insuffisante, ce qui rend en définitive très difficile d'assurer un véritable suivi des différentes allégations de crimes.

Monsieur le Président,

Ceci n'est pas une fatalité et ma délégation estime qu'un certain nombre de mesures devraient être prises sans tarder :

1. Premièrement, le prochain rapport du Secrétaire général devrait contenir des informations sur les cas qui ont été transmis non seulement à l'Etat de nationalité de l'auteur présumé, mais aussi à l'Etat hôte ou à d'autres Etats, ainsi que sur les critères utilisés pour déterminer si un cas doit ou non être déféré à un Etat. Pour que le rapport soit complet, il importe que les fonds et programmes rapportent systématiquement au Secrétaire général l'information dont ils disposent au sujet des crimes qui auraient été commis par leur personnel.
2. Deuxièmement, il convient de renforcer le suivi donné aux cas transmis aux Etats. Si ces derniers doivent eux-mêmes assurer un suivi, il nous semble également que le Secrétaire général a un rôle essentiel à jouer pour garantir la coordination et donner les impulsions nécessaires. Nous l'encourageons donc à se montrer proactif et nous l'invitons à s'enquérir plus régulièrement du traitement de ces cas qu'il a renvoyés aux Etats membres.
3. Troisièmement, il y a lieu d'apporter une réponse cohérente et globale, qui vise tous les types de crimes et l'ensemble du personnel de l'ONU.

Si nous saluons la création du poste de Coordinatrice spéciale pour l'amélioration de la réponse de l'ONU à l'exploitation et aux abus sexuels et l'adoption de la résolution 2272 du Conseil de sécurité [S/RES/2272 (2016)], l'accent est pour l'instant mis sur l'exploitation et les abus sexuels ainsi que sur le personnel militaire. Or, il importe que ces mesures s'appliquent également aux autres types de crimes, comme les crimes financiers, ainsi qu'au personnel civil de l'ONU, non seulement au sein du Secrétariat mais aussi dans les fonds et programmes. Il nous semble dès lors fondamental que des procédures et des mécanismes soient mis en place pour assurer un traitement uniforme et professionnel de l'ensemble des crimes commis par le personnel de l'ONU.

4. Enfin, les Etats membres ont un rôle déterminant à jouer. En effet, la lutte contre l'impunité des crimes commis par le personnel des Nations Unies ne pourra pas avancer sans un engagement actif des Etats, qui ont le devoir de faire toute la lumière sur les cas dont ils ont connaissance et de renseigner le Secrétaire général sur ce qu'ils ont entrepris. La résolution devrait cette année appeler explicitement les Etats membres à rapporter sur l'avancement des enquêtes, des poursuites et des mesures disciplinaires dans leur juridiction, y compris sur les cas des années précédentes, et à

informer sur les mesures prises pour éviter que de tels actes ne se reproduisent. Cet effort ne devrait pas concerner que l'Etat de nationalité de la personne visée par les allégations, mais également l'Etat sur le territoire duquel elle est découverte ou son Etat de résidence, ainsi que les Etats hôtes des missions de l'ONU ou les Etats hôtes des différentes entités de l'organisation.

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons de poursuivre les discussions sur ce thème avec le Secrétariat et avec les Etats membres, pour mieux comprendre les enjeux et disposer d'une information complète sur la manière dont les crimes commis par le personnel de l'ONU sont traités, afin de pouvoir déterminer ensemble les mesures qui doivent être prises. Si nous continuons d'être de l'avis qu'une convention internationale faciliterait la poursuite des auteurs de crimes, nous sommes fermement convaincus que d'autres mesures concrètes peuvent être prises sans tarder afin d'améliorer la situation, dans l'intérêt de tout le personnel de l'ONU et de l'organisation elle-même.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr Chairman,

Switzerland wishes to thank the Secretary-General for his report on the criminal accountability of United Nations officials and experts on mission and for his commitment to the fight against impunity at all levels.

To begin, we would like to pay tribute to the thousands of people who carry out their mandate impeccably every day on behalf of the United Nations, demonstrating a high degree of professionalism and deep commitment. In order to safeguard the quality and integrity of their work, we must ensure that those who commit crimes are prosecuted and take resolute action to prevent such crimes from recurring.

Mr Chairman,

This year, for the first time, the Secretary-General's report contains an annex on the information received from the states about criminal allegations which have been sent to them since 2007. The document highlights the low response rate of the states concerned [*as of the 89 cases passed onto the states, information has only been provided in 16 cases*]. Furthermore, the information provided is often restricted to reporting that an inquiry has been opened. This annex also reveals that the number of crimes committed by UN staff appears to have been on the increase since 2007. The information does not reflect however the total number of crimes committed by UN staff as it only concerns the cases sent to the state whose nationality is held by the suspect but not those which may have been passed onto the host state or other states, nor those where the Secretariat has deemed referral unnecessary. In addition, it is unlikely that this figure reflects the statistics of the funds and programs.

This leads us to conclude that the information on the handling of such cases within the United Nations system is inconsistent and deficient. There is also a lack of coordination between the various entities involved and cooperation between the member states is inadequate, ultimately making it extremely difficult to effectively follow up the various criminal allegations.

Mr Chairman,

This situation is not unavoidable and my delegation believes certain measures should be taken without delay.

1. Firstly, the Secretary-General's next report should contain information on the cases passed not only onto the state of nationality of the alleged offender, but also onto the host state or other states, as well as on the criteria used to determine whether or not a case should be referred to a state. To ensure the completeness of the report, it is imperative that the funds and programs systematically report the information they have about crimes allegedly committed by their staff to the Secretary-General.
2. Secondly, the follow-up measures concerning cases sent to the states, must be strengthened. If the states themselves have to carry out follow-up measures, we believe that the Secretary-General has a vital role to play in ensuring coordination and providing the necessary impetus. We therefore encourage him to adopt a proactive approach and call upon him to look into the handling of cases passed onto member states more regularly.
3. Thirdly, a coherent and global response is required that targets all types of crime and all UN staff. While we welcome the creation of the position of Special Coordinator on Improving the United Nations' Response to Sexual Exploitation and Abuse and the adoption of Security Council resolution 2272 [S/RES/2272 (2016)], efforts are currently being focused on sexual exploitation and abuse as well as

military personnel. It is now crucial that these measures are also applied to other types of crime, such as financial offences and to the UN's civilian personnel, not just within the Secretariat but also in the funds and programs. We therefore believe it is vitally important that procedures and mechanisms are established to make sure that all crimes committed by UN staff are dealt with consistently and professionally.

4. Finally, the member states have a key role to play. The fight against impunity towards crimes committed by UN staff cannot make headway without the active commitment of the states whose duty it is to fully investigate the cases of which they are aware and to notify the Secretary-General about the measures undertaken. The resolution should this year explicitly call upon the member states to report on the progress of investigations and disciplinary proceedings and measures within their jurisdiction, including the cases from previous years, and to provide information on the measures undertaken to prevent the recurrence of such acts. These efforts should not just concern the state of nationality of the alleged offender, but also the state where this person is found or the state where he or she resides, as well as the host states of UN missions, or host states of the organisation's various entities.

Mr Chairman,

We look forward to continuing discussions on this matter with the Secretariat and the member states to gain a better understanding of the challenges involved and to obtain a full picture of how crimes committed by UN staff are dealt with in order to jointly determine the measures that need to be taken. While we still maintain that an international convention would facilitate the prosecution of the perpetrators of crime, we firmly believe that other specific measures can be taken without delay to improve the situation in the interests of all UN staff and the organisation itself.

Thank you.